



# Habiter Mieux : actualités 2018

Direction de l'Expertise et de l'Animation Territoriale

# Des objectifs et moyens confirmés sur la période 2018-2022

- Annonces du Plan Climat, du GPI et du Plan Réno
- Les objectifs et moyens votés au CA du 29 novembre 2017

| Priorités d'intervention et objectifs |                  |         |                  |               |         |                             |                       |               |
|---------------------------------------|------------------|---------|------------------|---------------|---------|-----------------------------|-----------------------|---------------|
| Cible                                 | PB               |         |                  | PO            |         | Traitement des copropriétés |                       | Total         |
|                                       | Logement dégradé | Energie | Logement dégradé | Autonomie     | Energie | Copropriétés en difficulté  | Copropriétés fragiles |               |
| Objectifs par cible 2018              | 3 950            | 1 050   | 5 000            | 15 000        | 54 000  | 15 000                      | 10 000                | 104 000       |
| Total par type d'intervention 2018    | 5 000            |         |                  | 74 000        |         | 25 000                      |                       | 104 000       |
| <b>Objectifs HM 2018</b>              | <b>4 000</b>     |         |                  | <b>58 000</b> |         | <b>3 000</b>                | <b>10 000</b>         | <b>75 000</b> |

- Visibilité pour les acteurs du programme, pérennité et stabilité

# Evolutions du programme HM en 2018 :

## des adaptations dans la continuité : « Habiter Mieux Sérénité »

- Habiter Mieux dans sa forme d'origine est prolongé à l'identique (accompagnement, gain, travaux éligibles) et reste la priorité
- Evolutions à la marge :
  - Assouplissement de la règle des plafonds de travaux pour les dossiers SSH et Autonomie (Gir 1 à 4)
  - Suppression de « l'ASE sèche » et augmentation possible de la prime HM pour les dossiers SDC si cofinancement collectivité
  - Assouplissement des critères d'éligibilité pour copropriété fragile si localisation en secteur NPNRU
  - Ouverture d'Habiter Mieux à la transformation d'usage (PO/PB en OPAH-RU-ORCB)
  - Augmentation des parts variables en ingénierie
  - Suppression des CLE

# Evolutions du programme HM en 2018 :

introduction d'une nouvelle aide : « Habiter Mieux agilité »

## QUELS TRAVAUX SONT FINANCÉS?

L'un de ces 3 types de travaux:

- changement de chaudière ou de mode de chauffage
- isolation des murs (extérieurs et/ou intérieurs)
- isolation des combles aménagés ou aménageables



## QUEL MONTANT D'AIDES?

- 7 000 ou 10 000 € maximum, en fonction des ressources
- une aide forfaitaire de 150 € si le propriétaire occupant choisit d'être accompagné par un opérateur-conseil



## PAR QUI?

- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise RGE
- L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire

## CUMULABLE AVEC?

- le crédit d'impôts transition énergétique (CITE)
- l'éco-PTZ
- la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus grâce aux travaux

